



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
ALPES-MARITIMES

18 NOV. 2019

**Monsieur Gérard SPINELLI**  
Mairie de Beausoleil  
Boulevard de la République  
06240 BEAUSOLEIL

Nice, le 13 novembre 2019

**Chambre d'agriculture  
des Alpes-Maritimes**

M.I.N. Fleurs 17 - Box 85  
06296 Nice Cedex 3  
Tél. : 04 93 18 45 00  
Fax : 04 93 17 64 04

Email : [accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr](mailto:accueil@alpes-maritimes.chambagri.fr)

Nos réf. MD/LR/LTD-ar  
*2019-16081*  
**Objet : Déclaration de projet -  
secteur Grima**

*Dossier suivi par Lucas Turbet  
Delof*  
☎ 06.22.50.91.50

Monsieur le Maire,

Par courrier reçu le 4 novembre 2019, vous consultez la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme (PLU) de votre commune sur le secteur Grima.

Ce projet vise à la création de 16 000 m<sup>2</sup> de logements sociaux et de résidence seniors, à l'emplacement d'une ancienne carrière. Pour ce faire, un secteur d'une surface de 1,55 ha, en zone N du PLU en vigueur, doit être reclassé en zone UH.

L'étude environnementale évoque l'utilisation du site par un pépiniériste pour entreposer oliviers et palmiers (p. 9). Par conséquent, nous vous invitons à prendre en compte l'existence de cette activité sur le site et à assurer l'existence de solutions à même de ne pas déstabiliser son équilibre économique.

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes vous fait donc part d'un avis favorable quant à la déclaration de projet au secteur Grima, sous réserve de prise en compte des besoins du pépiniériste usager du site pour la stabilité de son activité.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Président,

**Michel DESSUS**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
Établissement public  
loi du 31/01/1924  
Siret 1806002500035  
APE 9411 Z